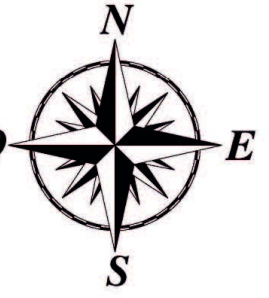


PLAN DE ZONAGE



Échelle 1 / 2.500°

3.5 - PARTIE SUD DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ
 par délibération du Conseil Municipal du :
 23 juin 2020

PROJET APPROUVÉ
 par délibération du Conseil Municipal du :
 3 juin 2021

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
 Tel : 06.80.01.82.51

Légende :

- Ua** : Zone urbaine dense du coeur de village
- Ub** : Zone urbaine d'habitat collectif
- Uc** : Zone urbaine d'habitat individuel isolé ou dense
- Ue** : Zone urbaine réservée aux équipements publics
- Uf** : Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique de plein air
- Ux** : Zone urbaine destinée aux activités économiques
- Ux1** : Zone urbaine destinée aux activités économiques à l'exclusion des entrepôts et des industries
- A** : Zone agricole
- An** : Zone agricole à forte valeur agronomique et/ou paysagère
- Ax** : Zone d'activités économiques existante, localisée au coeur de l'espace agricole
- N** : Zone naturelle
- Ne** : Zone naturelle destinée à recevoir des équipements et installations d'intérêt collectif ou de service public

Éléments informatifs du PLU

- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre

Règlements particuliers

- Emplacements réservés (ER)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du C.U. avec numéro d'inventaire (Cf. rapport présentation)
- Espaces paysagers remarquables protégés au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Zone humide
- Recul de 10 mètres
- Recul de 18 mètres
- Recul de 25 mètres
- Bâtiment d'élevage
- Corridor écologique

Prise en compte des risques naturels et technologiques

- Secteur d'aléas forts.
- Secteur soumis à risques induits par les canalisations de transport de gaz (45 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Bénéficiaire	OBJET	Surface approximative
ER1	Commune	Création d'une voie douce piétons/vélos	1.800 m ²
ER2	Commune	Création d'un fossé pour les eaux pluviales	600 m ²
ER3	Commune	Création d'un chemin piéton	1.000 m ²
ER4	Commune	Equipements et installations d'intérêt collectif : parkings, terrain de sport ...	8.000 m ²
ER5	Commune	Chemin piéton vers le lac de Passy	1.200 m ²
ER6	Commune	Extension du groupe scolaire	1.200 m ²
ER7	Commune	Extension du groupe scolaire	1.000 m ²
ER8	Commune	Aménagement d'un carrefour sur le RD 1205	1.000 m ²
ER9	Commune	Création d'un chemin piéton entre l'école et le village	700 m ²
ER10	SM3A	Création d'une plage de dépôt	1.600 m ²
ER11	SM3A	Création d'une plage de dépôt	4.600 m ²
ER12	SM3A	Création d'une plage de dépôt	1.500 m ²

